



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2025/COM15

**Objet : Vote du Compte de Gestion du Service de Soins Infirmiers A Domicile
(SSIAD)-exercice 2024.**

Séance du Lundi 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 16 juin, à seize heures.

Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 10 juin 2025

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Gisèle FRANCIS, Denise POEZEVARA,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Serge
MERCIECA, Bernard CASSAIGNE, Danielle DESRONDAUX

Nombre de
membres

En exercice : 12

Présents à la
séance : 8

Votants : 8

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Ange MARTINEZ, Sandakichenin
DJANARTHANY, Daniel DOUCHET

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS
de Ris-Orangis
Conseil
d'Administration du
16 juin 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/COM15

OBJET : Vote du Compte de Gestion du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)-exercice 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI** Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R 123-1 à R 123-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Budget Primitif 2024 du Service de Soins Infirmiers A Domicile,

VU le Compte Administratif 2024 du Service de Soins Infirmiers A Domicile,

VU le compte de gestion 2024 du Service de Soins Infirmiers A Domicile, établi par le Receveur,

APRES DELIBERATION

DECLARE le Compte de Gestion du Service de Soins Infirmiers A Domicile, dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif 2024 du Service de Soins Infirmiers A Domicile, tel que présenté ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations budgétaires de Dépenses

Chapitre 11 (Groupe I)	67 115,52 €
Chapitre 12 (Groupe II)	403 030,09 €
Chapitre 16 (Groupe III)	21 822,45 €

TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES **491 968,06 €**

Opérations budgétaires de Recettes

731112 « Produit de la tarification personnes âgées »	489 437,32 €
731212 « Produit de la tarification personnes handicapées »	33 688,36 €
7588 « Produits divers de gestion courante »	1,09 €

TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRE **523 126,77 €**

Résultat d'exploitation comptable de l'exercice 2024 **31 158,71 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes

28188 « Dotation aux amortissements » 2024	52,80 €
001 « Excédent d'investissement au 31/12/2023 reporté »	7 474,76 €

<i>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	<u>7 527,56 €</u>
---	--------------------------

Dépenses

Dépenses de l'exercice	0,00 €
------------------------	--------

<i>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	<u>0,00 €</u>
---	----------------------

<u>Résultat brut de clôture de la section d'investissement :</u>	<u>7 527,56 €</u>
---	--------------------------

ARRETE ET VOTE les résultats tels que résumés ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane RAFFALLI
Président du CCAS
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Président certifie sous
sa responsabilité
Le caractère exécutoire de
cet acte :
Publié le :
Notifié le :
La présente décision peut
faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal
Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

